
« droits et devoirs » : le point de vue de l'USH

Sur la notion de contreparties (droits et devoirs) :

Conditionner les aides au respect de certains engagements nous paraît contre-productif. Un tel dispositif serait complètement inadapté pour l'aide au logement ou le supplément logement : comment permettre aux personnes de reprendre une activité si elles n'ont plus de logement ?

La même remarque s'applique pour le revenu d'existence (RSA socle). Comment remettre des gens sur le marché de l'emploi s'ils n'ont même pas de quoi survivre.

Un socle de ressources, un revenu minimum décent, doit être clairement inconditionnel.

Les aides personnelles au logement qui actuellement n'ont pas de « devoirs/obligations » avec « sanctions » associées selon la terminologie utilisée dans le tableau 3.1 ne doivent évidemment pas s'en voir ajouter.

La partie du RUA correspondant à la prime d'activité pourrait être éventuellement conditionnée à une recherche d'emploi active. Il nous semble que l'absence de prime pour quelqu'un qui refuserait un emploi ou un rendez-vous constitue déjà une sanction.

La logique d'incitation nous paraît en effet généralement préférable à la logique de sanction, d'autant plus si on tient compte du coût administratif que représente le contrôle (privilégier l'embauche d'accompagnants plutôt que de contrôleurs).

Contrairement aux idées reçues, le retour vers l'emploi dépend davantage de la conjoncture économique que d'un choix délibéré des ménages. Il y a un caractère nécessairement contracyclique de la prestation : c'est quand les gens perdent leur emploi et ont du mal à en retrouver qu'ils ont besoin d'être aidés (et non sanctionnés).

La question du droit à l'accompagnement paraît fondamentale.

Sur l'automatisme :

L'USH souhaite un renforcement de l'information aux ménages pour limiter le non-recours. En revanche, pour des raisons techniques et pour éviter de créer des indus supplémentaires, il est préférable qu'en dernier ressort, l'aide ne se déclenche que sur demande de l'allocataire.